

À L'ÉCOLE, TOUCHE PAS À MES FRINGUES !

LES RÈGLEMENTS SCOLAIRES ET LEUR APPLICATION À PROPOS DES TENUES VESTIMENTAIRES SONT-ILS TOUJOURS D'ACTUALITÉ ?

Introduction

La problématique des tenues vestimentaires à l'école est un sujet brûlant. Cette question peut faire l'objet de malentendus, de tensions ou même de conflits au détriment du climat scolaire, des relations école-familles et du bien-être de l'élève.

Deux points de vue s'opposent. D'un côté, des jeunes perçoivent le règlement d'ordre intérieur (ROI) de l'école et son application comme une façon de les priver de leur style, de leur liberté d'expression et même d'une partie d'eux-mêmes. À l'opposé de ce point de vue, des enseignants ou parents veulent revenir à une tenue « décente » ou « correcte ». Les adultes considèrent que l'école est le lieu où l'élève apprend et où il se conforme à l'autorité.

Faut-il dès lors adapter les ROI au sujet des tenues vestimentaires ? Les termes « tenue correcte », « tenue décente » ont-ils encore un sens et les ROI ne sont-ils pas quelque fois arbitraires ? Apprendre à s'habiller de manière « adéquate » à l'école, est-ce une manière de savoir comment s'habiller dans la vie professionnelle ? Faut-il des règles à l'école concernant les vêtements ? Ne sont-elles pas trop floues, trop laxistes ou trop strictes ?

Trois larges enquêtes : représentations respectives et regards croisés

Nous avons interrogé les différentes parties concernées (écoles, parents et élèves) en réunissant un groupe de travail, mais aussi via des questionnaires en ligne avec pour objectifs :

- d'entendre chacun sur la question des tenues vestimentaires et sur l'adéquation des ROI sur le sujet ;
- de poser des questions similaires afin de croiser les regards.

Les répondants représentant tous les niveaux d'enseignement et tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous pouvons considérer que le panel est représentatif :

- o nous avons reçu 118 réponses d'écoles ;
- o nous avons reçu 2376 réponses d'élèves ;
- o nous avons reçu 2292 réponses de parents.

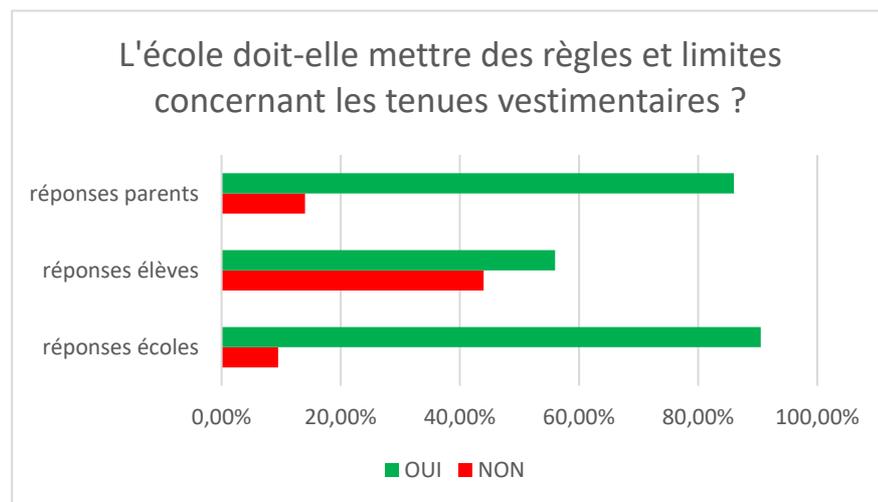
Concernant la majorité des questions, les avis sont plutôt unanimes entre les écoles, les élèves et les parents.

- Ils trouvent majoritairement que le règlement de l'école est clair au sujet des tenues vestimentaires, même si le pourcentage d'élèves trouvant le règlement clair est moins important que ceux des adultes. Près de la moitié des élèves ne le trouvent pas clair.
- Ils font part d'inégalités, surtout entre les filles et les garçons.
- Ils estiment que les tenues vestimentaires sont importantes pour les élèves afin de se sentir bien, d'avoir son propre style.
- Ils se prononcent majoritairement contre l'uniforme.
- Ils souhaitent que le point sur les tenues vestimentaires dans le ROI soit écrit ensemble, au conseil de participation.

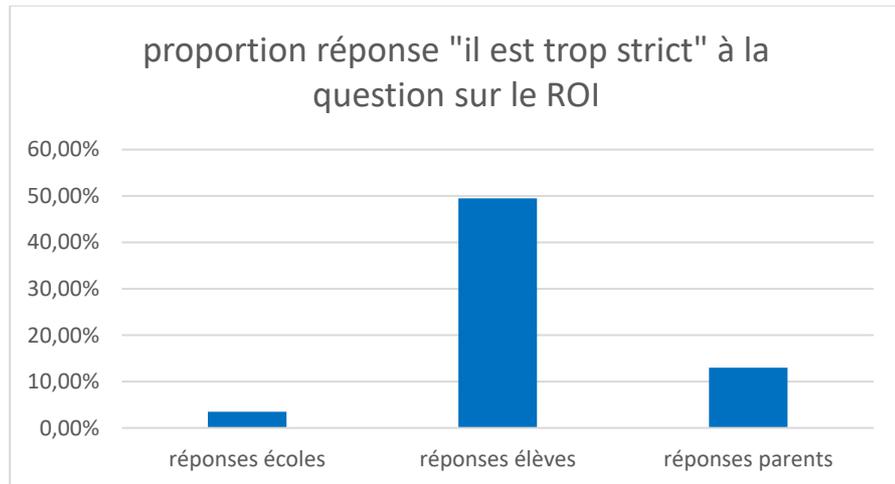
Les adultes jugent que venir avec une tenue correcte à l'école est un apprentissage pour la vie future. Cet apprentissage n'est reconnu que par deux élèves sur cinq. Les élèves et leurs parents évoquent moins de problèmes, de critiques et de sanctions que les écoles.

Les divergences d'opinions entre adultes et élèves se marquent surtout au sujet des règles et du regard sur le ROI de l'école.

Les adultes sont plus en demande d'un cadre que les élèves. L'avis positif des adultes sur le ROI concorde avec les 90,5 % des écoles et 86 % des parents qui disent que l'école doit mettre des règles et des limites concernant les tenues vestimentaires. Les élèves, de leur côté, ne sont pas autant demandeurs de règles et de limites.



Les élèves trouvent le ROI trop « strict », c'est l'un des qualificatifs qu'ils utilisent le plus, mais ces règlements conviennent à la majorité des parents et des écoles.



Concernant l'adaptation des ROI, même si le positionnement des parents et des écoles est mitigé, les différentes parties trouvent que les ROI devraient être réadaptés. Près d'un parent sur cinq et une école sur cinq rejoignent les nombreux élèves en demande d'une telle adaptation.

L'école, un espace de dialogue dans un cadre clair et structurant

Pour l'UFAPEC, la question des tenues vestimentaires à l'école a son importance parce qu'elle concerne des enjeux sociétaux et éducatifs de taille tels que l'apprentissage du vivre-ensemble et des codes sociaux, la formation citoyenne, la construction identitaire et l'épanouissement de l'élève sans discrimination entre autres, de genre.

Nos enquêtes ont montré à quel point les tenues vestimentaires et toute leur portée symbolique étaient importantes pour les jeunes. Comme plusieurs professionnels de la jeunesse et de la santé mentale le recommandent, n'est-ce pas une belle opportunité pour l'école d'ouvrir des espaces de parole avec les élèves ?

Pour l'UFAPEC, soucieuse des relations école-familles, un défi majeur de l'école aujourd'hui est d'ouvrir un espace de dialogue dans un cadre clair, défini et reconnu.

Les règles et les limites sont nécessaires à la construction du jeune et au vivre-ensemble. Dans ce sens, l'UFAPEC considère que mettre des règles en matière de tenues vestimentaires à l'école est un apprentissage pour la vie sociale et professionnelle. L'idée n'est pas d'imposer à l'élève un certain style vestimentaire socio-culturellement marqué, mais d'amener le jeune à comprendre que là où il évolue, des codes sociaux spécifiques sont à rencontrer.

Au sujet de l'uniforme, si on peut comprendre que des écoles y recourent dans le fondamental dans le but de réduire des inégalités et de limiter des excès chez les parents comme chez les enfants, **pour les adolescents en secondaire, cela semble être contre-productif**. Imposer un uniforme évacuerait le débat sur les inégalités, alors qu'elles subsistent, les adolescents étant inventifs pour trouver d'autres moyens de se distinguer. Par ailleurs, l'UFAPEC ne peut cautionner les cas où l'uniforme a pour objectif caché de sélectionner les élèves sur une base socio-économique.



Concernant les points du ROI sur le sujet des tenues vestimentaires, le pouvoir organisateur est en droit d'exprimer l'identité de l'école et est responsable de l'adoption de ce règlement.

Cependant, ces règles ne doivent pas être discriminantes, jugeantes et enfermantes. **Aujourd'hui, ces règles doivent aussi pouvoir être comprises, débattues, voire co-construites** avec les acteurs concernés pour donner du sens et éviter des réactions de défiance ou de rébellion contre-productives. L'UFAPEC rappelle que les élèves doivent pouvoir occuper effectivement leur place au conseil de participation. Par ailleurs, l'UFAPEC estime que s'il est regrettable que des élèves, voire des parents, alertent les médias ou déversent leurs critiques sur les réseaux sociaux, n'offrir aucun espace de parole et adopter une attitude fermée de la part de l'institution scolaire ne fera que renforcer cette tendance.

Néanmoins, nous constatons qu'une majorité de ROI ne sont plus d'actualité. Les termes y sont parfois flous et encore trop empreints de jugements de valeur (comme tenue « correcte », « décente », « vulgaire » ou « provocante »). Il convient donc de bannir ces qualificatifs et toute discrimination tout en clarifiant au mieux ce qui est attendu.

La réécriture et l'adhésion au ROI s'inscrivent également dans le renforcement des structures de participation scolaires que sont le conseil de participation, le conseil des élèves et l'association de parents.

Oser le dialogue sur ce sujet demande encore aux écoles de **s'ouvrir à la pluralité de normes et aux diversités culturelles, sociales et de genre** qui constituent notre société aujourd'hui. Cela demande aussi de renforcer les éducateurs dans un rôle d'accompagnement plutôt que de contrôle et de veiller à une certaine cohérence entre ce qui est demandé aux élèves et à l'équipe éducative.

Par ailleurs, les sanctions ne sont pas toujours adaptées, proportionnées ou porteuses de sens. L'UFAPEC estime que l'école devrait opter pour une échelle plus large et nuancée de sanctions. **L'UFAPEC plaide pour une approche plus éducative et respectueuse du jeune** et que dans ce sens, les remarques nécessaires soient faites à l'élève en privé, sans humiliation et dans la bienveillance.

[Lire](#)

- [L'étude complète \(95p.\) >>](#)
- [Les enquêtes >>](#)
- [Les interviews >>](#)

Pour toute question/contact presse :

Bernard Hubien, Secrétaire général
0476/52.74.77 – bernard.hubien@ufapec.be